

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NON ACIDIC WHEEL CLEANER

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit NON ACIDIC WHEEL CLEANER

Identification interne L015

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien.

Utilisations déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur NIELSEN CHEMICALS

RAWDON ROAD

MOIRA

SWADLINCOTE DERBYSHIRE DE12 6DA

TEL: +44 (0) 1283 222277 FAX: +44 (0) 1283 225731 info@nielsenchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 777 8505 330 (24 hrs).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Met. Corr. 1 - H290

Dangers pour la santé

Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318

humaine

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

NON ACIDIC WHEEL CLEANER

Mentions de mise en garde

P280 Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des

yeux et du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

UFI UFI: 2910-G01R-900P-AAP4

Contient Sodium (hydroxyde de)

Etiquetage des détergents < 5% agents de surface cationiques, < 5% EDTA et sels, < 5% phosphonates

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Sodium (hydroxyde de) 5-10%

Numéro CAS: 1310-73-2 Numéro CE: 215-185-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119457892-27-XXXX

Classification

Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318

tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate

1-5%

Numéro CAS: 51981-21-6 Numéro CE: 257-573-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119493601-38-XXXX

Classification

Non Classé

Quaternary ammonium compounds, C12-14-alkyltrimethyl,

1-5%

Me sulfates

Numéro CAS: 96690-44-7 Numéro CE: 306-238-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2120770734-48-XXXX

Facteur M (aigu) = 10 Facteur M (chronique) = 1

Classification

Acute Tox. 4 - H302

Acute Tox. 3 - H311

Skin Irrit. 2 - H315

Eye Irrit. 2 - H319

Aquatic Acute 1 - H400

Aquatic Chronic 1 - H410

NON ACIDIC WHEEL CLEANER

Tetrasodium (1-hydroxyethylidene)bisphosphonic acid

1-5%

Numéro CAS: 3794-83-0 Numéro CE: 223-267-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119510385-52-XXXX

Classification

Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14 (even

<1%

numbered)-alkyldimethyl, chlorides

Numéro CAS: 68424-85-1 Numéro CE: 939-350-2
Facteur M (aigu) = 10 Facteur M (chronique) = 1

Classification

Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

PROPANE-1.2-DIOL

<1%

Numéro CAS: 57-55-6 Numéro CE: 200-338-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119456809-23-XXXX

Classification

Non Classé

Alcool éthylique

<1%

Numéro CAS: 64-17-5 Numéro CE: 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119457610-43-XXXX

Classification

Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. Les brûlures chimiques

doivent être traitées par un médecin. Consulter un médecin immédiatement. En cas de

consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position

confortable pour respirer.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin

immédiatement.

Contact cutané Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin immédiatement.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin

immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.

Inhalation Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.

Ingestion Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.

Contact cutané Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx). Phosphore.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Ammoniac ou amines. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre

prendre lors de la lutte contre un incendie Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran

facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter le contact avec la peur, les yeux et les vêtements. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Laver soigneusement après avoir traité un

déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. **de l'environnement**

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

NON ACIDIC WHEEL CLEANER

Méthodes de nettoyage

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Eviter tout déversement. Peut être corrosif pour les métaux. Eviter le contact avec la peur, les yeux et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas réutiliser les conteneurs vides. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker à des températures comprises entre 4°C et 40°C.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Sodium (hydroxyde de)

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 mg/m³

PROPANE-1,2-DIOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 150 ppm 474 mg/m³

Alcool éthylique

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m³ Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

Sodium (hydroxyde de) (CAS: 1310-73-2)

DNEL Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1 mg/m³

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³

Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1 mg/m³

tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate (CAS: 51981-21-6)

NON ACIDIC WHEEL CLEANER

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 7.3 mg/m³

Travailleurs - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 15,000

mg/kg/jour

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.8 mg/m³ Population en général - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques:

7,500 mg/kg/jour

Population en général - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 1.5 mg/kg/jour

Tetrasodium (1-hydroxyethylidene)bisphosphonic acid (CAS: 3794-83-0)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 16.9 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 48 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.2 mg/m³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m³

Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 24 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 2.4 mg/kg p.c. /jour

PNEC - eau douce; 0.096 mg/l

- eau de mer; 0.00963 mg/l

- Station d'épuration des eaux usées; 58 mg/l

Sédiments (eau douce); 193 mg/kgSédiments (eau de mer); 19.3 mg/kg

- Sol; 14 mg/kg

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, chlorides (CAS: 68424-85-1)

DNEL Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 5.7 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.96 mg/m³

Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 3.4 mg/kg/jour Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 3.4

ng/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.64 mg/m³

PNEC - eau douce; .0009 mg/l

eau de mer; .00096 mg/l
rejet intermittent; .00016 mg/l
Sédiments (eau douce); 12.27 mg/kg
Sédiments (eau de mer); 13.09 mg/kg

- Sol; 7.0 mg/kg - STP; 0.4 mg/l

PROPANE-1,2-DIOL (CAS: 57-55-6)

DNEL Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 168 mg/m³

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m³

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m3

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m³

PNEC - eau douce; 260 mg/l

eau de mer; 26 mg/lSTP; 20000 mg/l

Sédiments (eau douce); 572 mg/kgSédiments (eau de mer); 57.2 mg/kg

- Sol; 50 mg/kg

- rejet intermittent; 183 mg/l

Alcool éthylique (CAS: 64-17-5)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Court terme: 1900 mg/m³

Travailleurs - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 343 mg/kg/jour

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme: 950 mg/m³ Consommateur - Inhalatoire; Court terme: 950 mg/m3

Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 206

mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Long terme: 114 mg/m3

Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 87 mg/kg/jour

PNEC - eau douce; 0.96 mg/l

- eau de mer; 0.79 mg/l - Sol; 0.63 mg/kg - STP; 580 mg/l

- Sédiments (eau douce); 3.6 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection







Protection des yeux/du visage Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.15 mm. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent variées, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène.

Autre protection de la peau et Prévoir une fontaine oculaire. du corps

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

NON ACIDIC WHEEL CLEANER

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Filtres à particules conformes à la norme européenne NF EN 143. Demi-masques respiratoires filtrants jetables conformes à la norme européenne NF EN 149 ou NF EN 405. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type P2. Filtre à poussières et brouillard.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.

Couleur Incolore.

Odeur Faible.

pH (solution concentrée): >13.0

Densité relative 1.1 @ 25°C

Solubilité(s) Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations Indéterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Acides.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

Indéterminé.

dangereuses

dangereux

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter le contact avec les acides.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

omposition Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Ammoniac ou amines. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de

carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx). Phosphore.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

NON ACIDIC WHEEL CLEANER

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 29 466,04

Toxicité aiguë - cutanée

41 661,74 ETA cutanée (mg/kg)

Toxicité aiguë - inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Indications (CL50 inhalation)

Données de références croisées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation

Provoque de graves brûlures. Données de références croisées.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Provoque des lésions oculaires graves. Données de références croisées.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données de références croisées.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données de références croisées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in

Ne contient pas de substance mutagène avérée.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données de références croisées.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données de références croisées.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

Inhalation Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.

Ingestion Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.

Contact cutané Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Dangers chroniques et aigus

pour la santé

Provoque de graves brûlures.

NON ACIDIC WHEEL CLEANER

Voie d'exposition Cutanée Ingestion

Organes cibles Yeux Peau

Symptômes Brûlures chimiques.

Informations toxicologiques sur les composants

tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 2 001,0

mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée

(DL₅₀ mg/kg)

2 000,1

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2 000,1

Quaternary ammonium compounds, C12-14-alkyltrimethyl, Me sulfates

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 5 700,0

mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 700,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée

(DL₅₀ mg/kg)

5 280,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 5 280,0

Tetrasodium (1-hydroxyethylidene)bisphosphonic acid

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 9 400,0

mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 9 400,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée

5 000,0

(DL₅o mg/kg)

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 5 000,0

NON ACIDIC WHEEL CLEANER

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, chlorides

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 3 975,0

mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 3 975,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée

(DL₅o mg/kg)

3 412,0

Espèces Lapin

PROPANE-1,2-DIOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 20 000,0

mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 20 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée

(DL₅o mg/kg)

2 001,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 2 001,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation

(CL50 vapeurs mg/l)

3 170,0

Espèces Lapin

ETA inhalation (vapeurs 3 170,0

mg/l)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

Sodium (hydroxyde de)

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 48 heures: ~ 145 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)

Toxicité aiguë - CE₅o, 48 heures: ~ 76 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

NON ACIDIC WHEEL CLEANER

tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: > 100 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - CE₅₀, 48 heures: > 100 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

Quaternary ammonium compounds, C12-14-alkyltrimethyl, Me sulfates

toxicité aquatique aiguë

 $C(E)L_{50}$ 0.01 < $C(E)L50 \le 0.1$

Facteur M (aigu) 10

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 10 - 100 mg/l, Poissons

toxicité aquatique chronique
Facteur M (chronique)

Tetrasodium (1-hydroxyethylidene)bisphosphonic acid

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 278 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - CE₅₀, 48 heures: 754 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - NOEC, 28 jours: 9.63 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, chlorides

toxicité aquatique aiguë

 $C(E)L_{50}$ 0.01 < $C(E)L50 \le 0.1$

Facteur M (aigu) 10

Toxicité aiguë - CE₅₀, 48 hours: 0.03 mg/l mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

CE₅₀, 96 heures: ~ 0.06 mg/l, Selenastrum capricornutum

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

PROPANE-1,2-DIOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 40613 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - CE₅₀, 48 heures: > 4000 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

CE₅₀, 96 heures: 19000 mg/l, Selenastrum capricornutum

aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit devrait être biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des

déchets

L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et

d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la

documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

Special Provisions note

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1760

N° ONU (IMDG) 1760

N° ONU (ICAO) 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (sodium hydroxide)

Nom d'expédition (IMDG) CORROSIVE LIQUID, N.O.S.(sodium hydroxide)

Nom d'expédition (ICAO) CORROSIVE LIQUID, N.O.S.(sodium hydroxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID

Code de classement ADR/RID C9

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

(ADR/RID)

Ш

Groupe d'emballage (IMDG) II
Groupe d'emballage (ICAO) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes

2X

d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du

danger (ADR/RID)

80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UFI UFI: 2910-G01R-900P-AAP4

Législation UE Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les

détergents, modifié.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

NON ACIDIC WHEEL CLEANER

Abbréviations et acronymes

utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006

ONU: Organisation des Nations unies. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Eye Dam. = Lésions oculaires graves

Eye Irrit. = Irritation oculaire

Met. Corr. = Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr. = Corrosion cutanée Skin Irrit. = Irritation cutanée

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

Date de révision 16/07/2019

Révision 3.0

Remplace la date 01/06/2017

Numéro de FDS 28979

Mentions de danger dans leur H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux. intégralité

> H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provogue une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.